

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Jeudi 20 Janvier 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 Janvier 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 20 Janvier 2022 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN ; Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Pascal LANQUETIN, pouvoir à Pierre NICOD  
Audrey BAILLY BECHET, pouvoir à Catherine VUILLAUME

Delphine GUENIN est nommée secrétaire de séance

**I) Approbation du procès-verbal du 20 Décembre 2021 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II) Comptes rendus des commissions communales :**

**Commission bois :**

Cédric Beschet informe le conseil que la prochaine réunion de la commission sera organisée au début du mois de février.

L'Association des Maires du Doubs sensibilise les communes à la nécessité de procéder à l'élagage des forêts communales en bord de route. La commune a déjà procédé en 2021 à des opérations d'élagage concernant la forêt communale, mais peut être concernée par la nécessité d'élagage de la forêt communale de Malpas.

**Commission bâtiment :**

Pierre Nicod fait le point sur les travaux réalisés à l'école. Un devis reste en préparation pour des travaux dans la salle de classe du 1<sup>er</sup> étage.

La pose de la laine de verre pour améliorer l'isolation de l'appartement Pierre Cordier 1<sup>er</sup> étage est en cours.

Une fuite d'eau a eu lieu à la micro-crèche. Les réparations ont été effectuées et un constat amiable établi avec la société locataire.

Un constat concernant l'infiltration dans l'appartement en Mairie a également été effectué.

**Commission école :**

Un point est fait sur l'évolution des effectifs.

**Commission animation :**

Le bulletin communal sera édité en 370 exemplaires. L'impression est effectuée par la société située à la Cluse et Mijoux.

La liste des associations souhaitant être référencées est à remonter à la communauté de communes pour centraliser les informations. Il y a en tout 76 associations sur le territoire de la CFD.

Un appel à projets pour l'Espace Vie Sociale sera effectué.

L'animatrice jeunesse a sollicité la commune afin de réaliser une nouvelle animation.

Le conseil accepte cette demande.

### **III) Bail commercial avec la micro-crèche Histoire de Mômes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération du 21 janvier 2019 avait permis l'établissement d'un bail dérogatoire en vertu de l'article L145-5 du code de commerce par Maître Esther Arbelet, notaire à Pontarlier, pour la location du 1er étage dans le bâtiment sis 14 rue des Courbes, 25160 Vaux et Chantegrue, à la société « Histoire de Mômes », représentée par Madame Silvia Setzu, à l'effet d'y établir une micro-crèche. Ce bail commercial dérogatoire arrive à échéance au 31 janvier 2022, et les parties ont convenu de régulariser un bail commercial d'une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 1er février 2022.

Ce projet de bail est présenté au conseil municipal.

**Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet présenté par le notaire et autorise M le Maire à signer l'acte et toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

### **IV) Dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Comme chaque année, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de pouvoir réaliser des dépenses d'investissement, pour un montant maximal de 25% des dépenses réalisées en 2021, avant le vote du budget.

**Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.**

### **V) Création et suppression de poste**

Le conseil municipal, lors d'une précédente séance, avait validé la demande de M Nicolas Vanhuysse pour l'obtention du grade d'Agent de Maîtrise par le biais de la promotion interne. Le centre de gestion, lors de la réunion de la commission technique paritaire a validé cette demande. Afin de pouvoir prendre acte de cette décision, il est proposé au conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'agent de maîtrise.

**Mme Vanhuysse ne participant ni au débat ni au vote, le conseil municipal, après débat, accepte par 13 voix pour et 0 voix contre cette création et cette suppression de poste.**

### **VI) Atelier Rue du Plane**

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la signature a eu lieu le 27/12/21.

Une partie du bâtiment contient encore du matériel qui reste à enlever par le vendeur. Une commission bâtiment sera réunie prochainement à ce sujet.

### **VII) Usine communale**

La vente est toujours suspendue. Les notaires ont proposé leur médiation pour l'organisation d'une réunion de conciliation, proposition que l'acheteur a refusée.

### **VIII) SDIS 25**

M le Maire présente au conseil municipal un courrier reçu de la Présidente du Conseil d'Administration du SDIS 25 concernant la restructuration-extension du centre d'incendie et de secours de Frasne. Les participations sont réparties sur les communes de la CFD en fonction de leur population. Le montant pour Vaux et Chantegrue est de 4273€.

**Le conseil municipal, après débat, autorise, à l'unanimité, M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour participer à ce regroupement.**

## **IX) DETR-DSIL**

M le Maire informe le conseil municipal que les démarches en ligne pour effectuer les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont à effectuer avant le 31/01/2022. Il convient ainsi que le conseil se prononce sur les projets retenus pour cette année. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention pour la rénovation d'une salle de classe et du hall d'entrée. Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation du nouveau lotissement « Petit Laveron », une mise aux normes et une sécurisation des trottoirs peut être envisagée, et pourrait être éligible à la DSIL.

**Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité ces propositions, et autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces demandes de subventions.**

## **X) Prolongation de la procédure de régularisation des sépultures**

Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'effectuer la régularisation des sépultures au cimetière communal, il est proposé au conseil municipal de prolonger le délai de mise en conformité au 31/12/2022.

**Le conseil municipal, après débat, accepte à l'unanimité la prolongation de la procédure de régularisation jusqu'au 31/12/2022.**

## **XI) Convention avec l'Epage**

Suite à la présentation par Mme Barbaz lors de la séance du conseil du 18 Novembre 2021 pour l'Epage Haut-Doubs Haute-Loue, il avait été indiqué qu'une nouvelle convention devait être établie.

M le Maire présente au conseil municipal les plans proposés par l'Epage.

Après étude de ces plans, il est proposé de renouveler la convention à l'exception des parcelles B308, B309, B364, B519 et B767.

**Le conseil municipal, après débat, décidé, à l'unanimité, de renouveler la convention à l'exception des parcelles B308, B309, B364, B519 et B767, et autorise M le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en ce sens.**

## **XII) Questions diverses :**

M le Maire présente les nouveaux devis reçus par les sociétés SAS Jacquet et Colas concernant la réalisation de trottoirs pour la RD9, la RD481 et la rue de la Riepe. A l'étude de ces devis, le conseil municipal souhaite donner la priorité aux travaux sur la RD9. Un chiffrage plus précis du métrage sera demandé à la société COLAS afin de pouvoir prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal.

Il est proposé au conseil d'effectuer une mise à jour des panneaux publicitaires présents sur différents sites de la commune. Une commission voirie se réunira prochainement pour faire le point sur ce dossier.

M le Maire donne lecture au conseil municipal des différents courriers adressés à son attention.

**Date du prochain conseil municipal : Le 24 Février 2022 à 19h30**

**Fin de la séance : 23h02**



